

À qui appartient l'eau ? ANALYSE COMPARATIVE DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS NATIONALES RECONNAISSANT LE DROIT À L'EAU DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS LOCALES



Février 2020

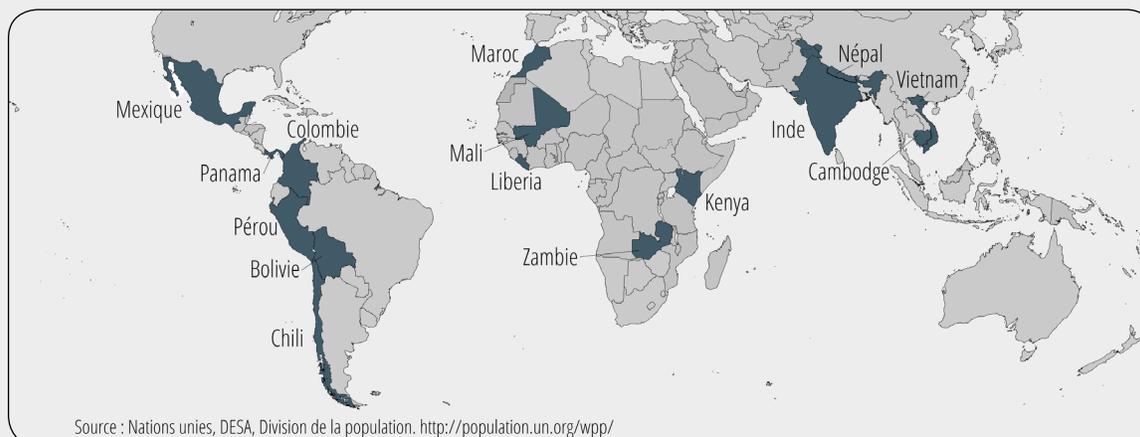
Des droits de tenure sur l'eau douce clairement définis et garantis par la loi sont essentiels pour les moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales, pour la sécurité alimentaire et pour la gouvernance territoriale, ainsi que pour permettre aux pays d'atteindre les objectifs de développement durable et d'assurer la résilience face aux changements climatiques. Toutefois, l'ampleur de la reconnaissance légale de ces droits reste largement inconnue et incontrôlée. À ce jour, l'ensemble des droits légaux les plus importants pour la sécurité de la tenure sur l'eau des communautés n'a pas été entièrement identifié ou approuvé par des orientations mondiales telles que les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT).

Ce document résume les conclusions tirées d'une évaluation comparative internationale innovante sur l'ampleur de la reconnaissance par les cadres juridiques nationaux des droits à l'eau des peuples autochtones et des communautés locales ainsi que des droits des femmes à l'utilisation et à la gouvernance des eaux communautaires. La méthodologie et l'analyse émanent d'une collaboration entre l'Environmental Law Institute et Rights and Resources Initiative. Elles seront étendues et mises à jour avec le temps.

L'analyse révèle qu'il existe au moins des droits communautaires à utiliser et à gérer l'eau dans quatorze des quinze pays étudiés, mais que d'importants vides juridiques et de lourdes charges administratives entravent souvent la capacité des communautés à effectivement gérer et protéger leurs ressources en eau. Notamment, lorsque les droits légaux à l'eau des communautés dépendent de la reconnaissance de leurs droits fonciers ou forestiers – comme on le constate dans 25 des 39 cadres juridiques étudiés – ces cadres juridiques tendent à fournir une meilleure protection juridique aux communautés et aux femmes en particulier. En général pourtant, les obstacles procéduraux limitent souvent la capacité des communautés à utiliser légalement l'eau à des fins commerciales et de subsistance. Les divergences entre les lois nationales gênent la sécurisation de la tenure sur la terre et l'eau des communautés, et les droits aux eaux communautaires des femmes sont insuffisamment reconnus. En harmonisant les lois et les mesures politiques portant sur l'eau, la terre et les forêts de façon intégrée et sensible à la dimension de genre, les pays pourraient remédier à ces incohérences et omissions juridiques tout en prenant en compte les besoins de subsistance et les priorités de développement des peuples autochtones, des communautés locales et des femmes au sein de ces communautés.

L'étude analyse 39 cadres juridiques dans quinze pays où vivent plus de 1,1 milliard de ruraux et où se trouve plus d'un quart des ressources en eau d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Treize des quinze pays étudiés sont considérés comme des pays à revenu faible et intermédiaire et deux (le Chili et le Panama) sont des pays à revenu élevé.

Les pays ciblés ont été choisis pour être représentatifs des régions, des biomes, des niveaux de disponibilité en eau, des statuts économiques et des traditions juridiques ; pour inclure les États ayant des cours d'eau transfrontaliers ; et pour pouvoir comparer avec les données existantes de RRI sur les terres et forêts communautaires.



Implications et recommandations pour l'action

Pour remédier aux vides et aux contraintes juridiques qui empêchent les peuples autochtones et les communautés locales de profiter pleinement de leurs droits de tenure sur l'eau, les gouvernements, la société civile et les institutions internationales de développement opérant dans les secteurs de la terre, des forêts, de l'eau et de l'égalité des sexes doivent travailler en collaboration pour :

1. Accélérer la reconnaissance juridique des droits communautaires sur l'eau en soutenant les réformes législatives qui reconnaissent et protègent l'ensemble des droits de tenure sur l'eau fondés sur la communauté, en admettant que les droits fonciers et forestiers des communautés constituent souvent une base essentielle pour la reconnaissance de leurs droits sur l'eau.
2. Remédier aux vides et aux insuffisances juridiques qui pèsent sur la réalisation des droits de tenure sur l'eau fondés sur la communauté, notamment via l'harmonisation des législations et des réglementations sectorielles existantes afin de soutenir la protection et la gouvernance effectives des ressources par les communautés.
3. Renforcer la protection juridique des droits spécifiques des femmes des communautés autochtones et locales sur l'utilisation et la gouvernance de l'eau, de façon à soutenir une tenure foncière et de l'eau fondée sur la communauté inclusive et à offrir des moyens de subsistance et des opportunités économiques accrus.

Pour soutenir ces changements, les gouvernements et la société civile devront poursuivre les efforts en cours pour parvenir à un consensus autour du concept de « tenure de l'eau », étendre l'analyse des droits de tenure sur l'eau fondés sur la communauté à travers les pays, et s'assurer que les approches fondées sur la tenure sont clairement intégrées dans les processus décisionnels et les initiatives liées à la gouvernance des forêts, des terres et de l'eau. En fin de compte, la capacité des populations autochtones, des communautés locales et des femmes autochtones et communautaires à gouverner de façon durable, à profiter des ressources en eau et à les protéger dépend de la sécurisation et du renforcement de leurs droits à l'eau et à la terre.

L'Initiative des Droits et Ressources

L'Initiative des Droits et Ressources est une coalition mondiale de plus de 150 organisations engagées à faire progresser les droits relatifs aux forêts, aux terres et aux ressources des peuples autochtones, des afro-descendants, des communautés locales et des femmes au sein de ces groupes. Les membres tirent parti des forces, de l'expertise et de la portée géographique de chacun pour trouver des solutions plus efficaces. RRI s'appuie sur l'expertise des membres de la coalition pour promouvoir le respect des droits locaux sur les terres et les ressources et susciter une réforme progressive des politiques et des marchés. En développant une compréhension stratégique des menaces et opportunités mondiales résultant de droits précaires sur les terres et les ressources, RRI élabore et promeut des approches commerciales et de développement fondées sur les droits et catalyse des solutions efficaces pour renforcer la réforme du régime foncier rural et la gouvernance durable des ressources.

RRI est coordonnée par le Groupe des droits et ressources, une organisation à but non lucratif basée à Washington, D.C. Pour plus d'informations, consultez www.rightsandresources.org/fr.

Partenaires



Bailleurs de fonds



Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne sont pas nécessairement partagées par les organisations qui ont généreusement soutenu ce travail.

Ce travail est autorisé en vertu d'un Licence Creative Commons Attribution CC BY 4.0.

2715 M Street NW
Suite 300
Washington, DC 20007

www.rightsandresources.org/fr
@RightsResources

